

COMPTE RENDU du CTSD du 04 JUILLET 2016

1 - Le procès verbal du CTSD du 1^{er} avril 2016 a été approuvé.

2 - La CLE 2016 (circulaire de localisation des emplois de fonctionnaires 2016)

Dans un contexte de renforcement des effectifs dans le cadre du PLAT (Plan de Lutte contre le Terrorisme), de la réforme statutaire et de la mise en oeuvre des expérimentations liées à la justice du 21^{ème} siècle (SAUJ et GAM), la localisation des emplois 2016 a diminué, elle est passée de 1599 emplois (en 2015) à 1597 !

À la cour d'appel d'Aix en Provence, c'est la précarité qui est renforcée.

Le taux de postes vacants est de 6 % en moyenne (même taux au niveau national).

Pour tenter de résoudre les problèmes de vacances de postes dans les juridictions, il est fait appel à des vacataires qui représentent l'équivalent d'environ 76 ETPT ainsi qu'à des personnels placés. Leur affectation tient compte de l'absentéisme notamment pour congés maladie / maternité, de la présence ou pas de réservistes, de retard accumulés ponctuels ... mais il n'est pas tenu compte des temps partiels !

Ainsi, et nous prendrons pour exemple le TI de Salon de Provence, selon le calcul effectué par la cour cette juridiction a un taux de vacances de 17 %, or en tenant compte des temps partiels le taux atteint près de 40 % ! L'analyse n'est plus la même. L'UNSA SJ a donc soulevé cette problématique.

Mme la Première Présidente dans le cadre de J21, nous a décrit la "nouvelle équipe autour du magistrat", à savoir : des vacataires, des assistants de justice, des réservistes, des assistants spécialisés, mais aussi de nouveaux acteurs que seront les juristes assistants, tous contractuels, tous précaires ... ou encore des attachés d'administration.

L'UNSA SJ s'est offusquée de cette vision de la justice du 21^{ème} siècle, pour nous l'équipe autour du magistrat doit avant tout être constituée de personnels des greffes.

3 - Recrutements des personnels en situation de handicap :

L'administration a présenté un tableau des recrutements de personnels ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé -RQTH-. Depuis 2008, 23 agents ont été recrutés par la voie contractuelle, avec à l'issue une titularisation au bout d'un an pour les agents de catégorie C et au bout de 18 mois pour les secrétaires administratifs et les greffiers.

160 personnels RQTH sont en postes sur le ressort de la cour, ainsi la cour respecte et dépasse son obligation d'emploi fixée à 6 % des effectifs.

4 - Points sur le service civique et l'apprentissage

Le Service Civique : instituée par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010. C'est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans le cadre de l'accès à la justice pour tous.



Sont concernés : les jeunes entre 18 et 25 ans et les jeunes entre 18 et 30 ans en situation de handicap.

24 volontaires ont été recrutés sur plus de 325 candidatures. Ils exerceront en binomes sur les accueils des TGI de GRASSE (2 binomes), TGI de NICE (4 binomes), TGI de TOULON (1 binomes), TGI de MARSEILLE (4 binomes) et enfin TGI de DRAGUIGNAN (1 binome).

L'apprentissage. Les administrations peuvent recourir à l'apprentissage depuis la loi du 17 juillet 1992. Le Président de la République a donné une impulsion nouvelle à ce dispositif au cours de la conférence sociale de 2015.

C'est une formation en alternance avec une formation théorique qui s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus qui préparent un diplôme.

En ce qui concerne les apprentis, les juridictions ne font pas remonter de besoins.
Deux jeunes apprentis ont été recrutés et exercent au SAIJ.

5 - Point sur la mise en place des SAUJ

La circulaire du 11 mai 2016 prévoit le déploiement national des SAUJ -Services d'Accueil Unique du Justiciable-

Nous avons eu connaissance du calendrier de déploiement qui se fera en quatre phases :

Phase 1 : de septembre à décembre 2016
arrondissement de NICE : 3 SAUJ
TGI/TI NICE - CPH NICE - TI MENTON
arrondissement de TOULON : 1 SAUJ
TGI/TI/CPH TOULON

Phase 2 : janvier à avril 2017
arrondissement de GRASSE : 4 SAUJ
TGI/TI/CPH GRASSE - TI ANTIBES - TI CAGNES/MER - TI/CPH CANNES

arrondissement de MARSEILLE : 2 SAUJ
TGI/TI/CPH MARSEILLE - TI AUBAGNE

arrondissement de DRAGUIGNAN : 3 SAUJ
TGI/TI/CPH DRAGUIGNAN - TI BRIGNOLES - TI/CPH FREJUS

Phase 3 : mai à août 2017
arrondissement de DIGNE : 2 SAUJ
TGI/TI/CPH DIGNE - TI MANOSQUE

arrondissement de TARASCON : 2 SAUJ
TGI/TI TARASCON - CPH ARLES

Phase 4 : septembre à décembre 2017
arrondissement d'AIX EN PROVENCE : 4 SAUJ
TGI/TI AIX - CPH AIX - TI/CPH MARTIGUES - TI SALON

La mise en place des SAUJ se présentent avec des difficultés en terme d'immobilier pour les juridictions de MENTON, TOULON, GRASSE, CAGNES/MER, DIGNE, MANOSQUE, TARASCON, ARLES, AIX ET MARTIGUES et en terme de personnels pour les juridictions de MENTON, BRIGNOLES, FREJUS, ANTIBES, CAGNES/MER, CANNES, AUBAGNE, DIGNE, MANOSQUE, TARASCON, ARLES et SALON.



Membre de l'EUR

Courriel : synd-unsj-ca-aix-en-provence@justice.fr - Site régional : <http://www.unsa-sj-aix-nimes.fr/>

UNSa Services Judiciaires (CA Aix en Provence et Nîmes)

TGI Marseille - 6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.15.54.67 / 06.46.14.21.91

6 - Point sur la réforme prudhomale : dispositif et plan de soutien

À l'occasion de la publication du décret 2016-660 du 20 mai 2016 relatif à la justice prud'homale et au traitement judiciaire du contentieux du travail, le Garde des Sceaux a décidé de mettre en oeuvre un plan de soutien pour accompagner les CPH de Marseille et Martigues.

Des contrats d'objectifs annuels seront proposés à ces juridictions avec le double objectif d'une part, de mettre en place rapidement la réforme procédurale et d'en évaluer les bénéfices, et d'autre part, d'aider à la résorption des stocks et au raccourcissement des délais de jugement.

Les moyens seront renforcés par des juristes assistants des juges départiteurs (2 CPH Marseille et 1 CPH Martigues), des greffiers placés (1 CPH Marseille) et des mois de vacataires (12 CPH Marseille - 6 CPH Martigues).

Cette réforme aura un impact sur les CPH et sur les chambres sociales de la cour d'appel.

PROCHAIN CTSD : LUNDI 07 NOVEMBRE 2016 à 14 Heures 30

Vos représentants UNSA SJ
Patricia CHERON, Anaïs DOMINGUEZ et Valérie ROCCELLI



Membre de l'EUR

UNSa Services Judiciaires (CA Aix en Provence et Nîmes)

TGI Marseille - 6 rue Joseph Autran 13006 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.15.54.67 / 06.46.14.21.91

Courriel : synd-unsj-ca-aix-en-provence@justice.fr - Site régional : <http://www.unsa-sj-aix-nimes.fr/>